SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents, BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, BROUXEL Claire, ROCQ Alexandre, ANDRIEU Christian, CASSAGNE Adrien, COURCHINOUX Aline, DE NICOLO Sandrine, GOUZOU Vincent, PANIS Jacqueline, TIERLE Jean-Paul

Absents excusés : néant

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du 23 juin 2026. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.
Madame le Maire remercie les trois personnes de la commune présentes à cette réunion pour leur intérêt général porté à notre vie communale.

Délibération 2026-046 : Restitution aux communes de la compétence relative à la « Production d'eau potable conforme aux dispositions légales au regard de la teneur en arsenic » - Modification des statuts de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne ».

Vu l'article L5211-17-1 du CGCT ;

Vu la délibération n° 2017/243 du 11 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne »,

Vu la délibération n°2026-100 du 25 juin 2026 du Conseil Communautaire portant modification des statuts de la Communauté de Communes (gestion des stations de traitement de l'arsenic) ;

Considérant la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement ;

Madame le Maire expose que par délibération en date du 25 juin 2026, le Conseil Communautaire a décidé de restituer aux communes la compétence relative à « la production d'eau potable conforme aux dispositions légales au regard de la teneur en arsenic ». Concrètement, l'exercice de cette compétence repose sur le fonctionnement de deux stations de traitement de l'eau situées sur les communes de PRUNET et de LACAPELLE-DEL-FRAISSE. Madame Le Maire précise que si la restitution de cette compétence est décidée, ces deux stations ont vocation à être gérées par le Syndicat d'eau et d'assainissement « Est Châtaigneraie » qui a été créé le 1er juillet 2026 et qui regroupe 8 communes.

Il est ainsi rappelé que les compétences exercées par un établissement public de coopération intercommunale et dont le transfert à ce dernier n'est pas prévu par la loi peuvent, à tout moment, être restituées à chacune de ses communes membres. Cette restitution est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement et des conseil municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement : accord des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la

population, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la restitution proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Il vous est proposé :

- D'APPROUVER la restitution de la compétence facultative et relative à « la production d'eau potable conforme aux dispositions légales au regard de la teneur en arsenic » ;
- D'APPROUVER par conséquent la modification des statuts de la Communauté de Communes conformément à la délibération N° 2026-100 du 25 juin 2026 du Conseil Communautaire.

Délibération 2026-047 : DMB n°3 : Révision du montant des amortissements dans le cadre du transfert de l'eau au SIVU de La Fontbelle Cère et Rance

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de l'eau au SIVU de la Fontbelle Cère et Rance, il y a lieu de revoir le montant des amortissements et provisions initialement prévu sur le seul dossier. Or 70 % de ses sommes sont liées à l'assainissement et donc à amortir par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette demande et propose le virement suivant :

RECETTES

Section	Opération	Article	Nature	Montant
Fonctionnement	042	777	Quote-part des subventions transférées au compte de résultat	+ 3 965 €
Investissement	040	281531	Amortissement 2026 travaux AEP / Assainissement (70% part assainissement)	+ 5 578 €
Investissement	021		Virement de la section de fonctionnement	- 1 613 €
TOTAL				+7 930 €

DEPENSES

Section	Opération	Article	Nature	Montant
Fonctionnement	042	6811	Amortissement 2026 travaux AEP/Assainissement (70% part assainissement)	+ 5 578. €
Fonctionnement	023		Virement à la section d'investissement	- 1 613. €
Investissement	040	13913	Subventions transférées au compte de résultat	+ 2 250. €
Investissement	040	13913	Subventions transférées au compte de résultat	+ 1 715. €
TOTAL				+ 7 930.€

<u>Délibération 2026-048</u> : DMB n°4 : Virement de Crédits travaux vestiaires du foot

Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal que les utilisateurs des vestiaires du terrain de foot constatent un débit très faible au niveau des douches. Il s'avère que le chauffe-eau est défaillant et très usagé et qu'il convient de le changer ainsi que la tuyauterie qui a un diamètre trop faible
La rénovation de l'abri en bordure du terrain devra également être faite (Renforcer la charpente, poser de nouvelles tôles) Des travaux de peinture doivent être réalisés (Poteaux de but, barrières de contour du terrain de foot)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette demande et propose le virement suivant, ces travaux n'ayant pas été prévu au vote du budget primitif de 2026 :

<u>RECETTES</u>

Opération	Article	Nature	Montant
15	2313	Constructions	+ 10 000 €

<u>DEPENSES</u>

Opération	Article	Nature	Montant
10010	2315	Installations bornes électriques et aménagement d'un parking	-10 000 €

<u>Délibération 2026-049</u> : Aide au recrutement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal

Le Maire, rappelle à l'assemblée :
Conformément au Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'un poste permanent d'adjoint technique.

Il convient de procéder dès maintenant au lancement de la procédure de recrutement.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette démarche au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal (CDG 15) dont le savoir-faire en la matière représente un avantage pour ce type de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
-*APPROUVE* le recours et l'utilisation de la mission d'aide au recrutement du CDG 15 pour le recrutement d'un adjoint technique.
-*AUTORISE* Madame la Maire à signer la convention de prestation de service avec le CDG 15 ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette procédure.

à .....11..... voix pour
à ..... voix contre
à ..... abstention*(s)*

Délibération 2026-050 : Création d'un emploi permanent

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : ménage des bâtiments communaux, animation des TAP, ménage des toilettes de l'école, salle de classe et garderie scolaire, temps administratif à la mairie pendant les vacances scolaires

Le Maire propose à l'assemblée,
La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, soit 20/35ème, à compter du 1er octobre 2026, pour l'animation TAP, l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts, du temps au service administratif…
Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe et d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique : (Ne garder que l'article sur lequel serait fondé le recours à un agent contractuel).

L332-8 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois, engagement d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération est fixée sur la base d'un indice brut compris sur les grilles indiciaires des grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe et d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame Le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrut

<u>Délibération 2026-051</u> : Attribution de subvention de fonctionnement à l'Association FC SALAMA NDJEMA, nouvelle équipe de foot à Vitrac

Madame Le Maire évoque à l'assemblée la demande d'une aide financière émanant de l'Association FC SALAMA NDJEMA. Il s'agit de la création d'une équipe de football qui va occuper le terrain de foot de Vitrac. Ils ont besoin d'équipement, notamment de matériel de traçage du terrain.

Madame Le Maire propose d'apporter une subvention à l'Association FC SALAMA NDJEMA d'un montant de 170 €

Après débat et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 170 € à l'association FC SALAMA NDJEMA.

<u>Rentrée scolaire</u> :

Au total le RPI VITRAC/MARCOLES/SAINT-ANTOINE compte 53 élèves dont 19 vitracois, répartis comme suit :

- Marcolès : 12 PS, 5 MS (17 Maternelles) CM1 et CM2 : 15 soient 32 élèves
- Vitrac : 8 GS, 8 CP et 5 CE1 soient 21 élèves

Suite à l'acquisition de trottinettes et de skate-boards et les protections adéquates (casques genouillères), des rangements ont été réalisés par l'agent technique communal dans le local sous le préau
Une armoire à pharmacie a également été installée sous le préau de l'école.
Le parcours sensoriel reste à finaliser. Le tracé a été creusé

<u>Point sur les travaux</u> :

*<u>Vestiaire du foot</u> :
Les membres de l'association FC SAMALA NDJEMA ont repeint les barrières du terrain de foot ainsi que les cages de but. De nouveaux filets ont été mis au niveau des cages, achetés par l'Association FC SALAMA NDJEMA.
La Commune va acheter la peinture et ceux sont les membres de l'association qui réaliseront ces travaux dans les vestiaires
En ce qui concerne la cabane au bord du terrain, les membres du conseil municipal disponibles, accompagnés de bénévoles qui poseront de nouvelles tôles sur le toit de ce cabanon et ils renforceront certains éléments de la charpente lors de la journée du 26 septembre 2026. Le rendez-vous est fixé à 9h

*<u>Salle inter-associative</u> :
Les travaux d'électricité et de peinture sont terminés. Il reste à réaliser le grand ménage de cette pièce. Les élus aménageront cet espace pour les TAP.

*<u>Ecole</u> :
Au vu du nombre d'élèves déjeunant à la cantine, de la vaisselle et des plats ont dû être achetés.

*<u>Portail sous la halle</u> :
Les travaux d'installation d'un portail sous la halle pour fermer le local sont prévus les 9 et 10 septembre prochain.

*Curage filtre à roseaux :
Il sera à programmer en février, mars 2027. Nous sommes dans l'attente d'information complémentaire en lien avec l'analyse des boues. Ces analyses définiront le montant de la dépense ainsi que la définition du traitement
Le contrôle de la station d'épuration est prévu le jeudi 10 septembre à 11h.
Des compteurs de bâchées ont été commandés et sont à récupérer chez « Europe Service » à Aurillac.

*Compétence assainissement : délibération à prendre au prochain conseil municipal d'Octobre
Tout comme la compétence de l'eau qui a été transférée au SIVU de la Fontbelle, Cère et Rance, les communes ont la possibilité de transférer à ce syndicat la compétence assainissement au 1er janvier 2027.
Monsieur Pierre LACOSTE, adjoint délégué au SIVU, a relaté des propos de la dernière réunion du syndicat, c'est le bureau d'étude qui active les communes à faire un choix rapidement de transfert ou conservation de la compétence assainissement en lien avec les projets et financements du SIVU de la Fontbelle Cère et Rance
Une délibération sera à prendre lors du prochain conseil municipal pour acter ou refuser le transfert de la compétence « Assainissement »

Projets :

*Aménagement d'un parking et installation de 2 bornes électriques :
En séance du prochain conseil municipal d'octobre, une délibération sera proposée, elle sera relative à une demande de subvention DETR concernant l'aménagement du parking et l'installation de 2 bornes électriques

*Aire de jeux :
Madame Le Maire propose de prendre rendez-vous avec Le Maire de Prunet pour réfléchir sur le projet de création d'une aire de jeux pour Ados et enfants. L'idée est d'aller avec tous les conseillers accompagnés des enfants qui pourront tester la structure !!! et des conjoints
En parallèle, certaines barrières de l'aire actuelle sont cassées et seront remplacées

*Recrutement Agent communal polyvalent 20h/semaine pour le 1er octobre
Madame le Maire rappelle que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale nous accompagne pour le recrutement d'un agent polyvalent (20heures) sur 4 jours : lundi mardi jeudi vendredi de 13h30 à 18h30. C'est un temps de travail non annualisé à multi tâches : ménage des bâtiments communaux, animation TAP, garderie scolaire travail administratif en période vacances scolaires.
Les entretiens sont programmés le jeudi 24 septembre à partir de 14h. 8 candidatures ont été reçues, avec des profils différents. Le jury sera composé du Maire et des 3 Adjoints et un membre de la Fonction Publique Territoriale

Questions diverses :

*Marché du samedi matin de 10h à 11h30 : Des actions sont menées pour dynamiser ce marché.
La commune et les bénévoles du « Bar du Marché » travaillent à enrichir l'offre déjà présente.
La prochaine réunion est prévue le 17 octobre 2026.

*Office National des Forêts : Le solde de la convention relative à la coupe de bois de 2025 présente une recette de 19 284.44 €, encaissée en août 2026.

*Salle Polyvalente et Halle Couverte : De menus travaux de peinture sont à prévoir dans la salle polyvalente suite à la pose de scotch par l'ADMR de l'Enseigne qui a endommagé la peinture sur plusieurs impacts.
De plus des problèmes d'humidité ont été relevés au niveau du bar de la Halle ; l'installation d'une crédence et le traitement par la pose vitrificateur est à prévoir rapidement.

*Véhicule communal : Des réparations sont à prévoir sur le C15 ; le devis du garage Constant de Saint-Mamet est de 525 € TTC. Le véhicule avait été déposé pendant les 3 semaines de congés de l'agent technique. Mais le garagiste, faute de trop de travail, n'a pas pu intervenir sur notre véhicule communal. Un rendez-vous sera programmé dans les prochains jours

*AEP : Le courrier reçu de l'Agence Régionale de la Santé nous informe des résultats des analyses de l'eau qui sont conformes à la norme.
Un courrier rédigé par un collectif et signé par tous a été envoyé au SIVU de La Fontbelle Cère et Rance. Les administrés dénoncent une mauvaise qualité gustative de l'eau.

*Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal : Cette association nous a envoyé un courrier nous informant de la possibilité d'organiser des animations pédagogiques gratuites sur la biodiversité dans les écoles ou lors de toute autre manifestation communale par le biais d'un stand d'information.

*FCTVA : Mme Le Maire informe les élus des montants estimatifs à percevoir en 2027 dans le cadre du remboursement de TVA par l'Etat sur les dépenses de 2025, à savoir :
- pour le budget CCAS : 144 €
- pour le budget Commune : 15 520 €

*Bâtiments communaux : Une commission de travaux est à prévoir afin de définir les travaux de peinture à réaliser sur les portes, fenêtres des bâtiments communaux

*Plan climatisation : La Région lance un plan d'aide de financement pouvant aller jusqu'50 % des dépenses réalisées pour l'acquisition d'équipements de climatisation et de rafraîchissement à destination des collectivités.

*CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) : L'Assemblée Générale est prévue le 25 septembre prochain. Monsieur Christian ANDRIEU, représentant la commune sera présent

*Actes d'incivilité dans la commune : Madame Le Maire informe les élus du dépôt de sacs d'ordures ménagères dans les petites poubelles de la commune du bourg du village. De ce fait la commune va procéder à l'enlèvement de ces poubelles.
De plus il est signalé de plus en plus d'incivilités liées au déjections canines dans le bourg de la commune. Elles ne sont pas ramassées par les propriétaires de chiens. La collectivité souhaite résoudre ce problème par voie d'affichage, d'avertissements, d'installation de points avec des sacs de ramassage de déjections canines. C'est une réelle gêne, et un réel problème sanitaire, de voir toutes ces déjections à proximité de l'aire de jeux, sur le gazon où l'on se retrouve en famille, ou des moments de fête, de marché du village.

*Session d'accueil d'actifs 2026 : Cette session est reconduite dans la Cantal avec pour but d'accueillir les porteurs de projets et de les accompagner, par le biais d'échange avec des professionnels, et rendre visite à des chefs d'entreprises qui recherchent des repreneurs... Elle se déroule du 21 au 23 octobre 2026 du côté de SAINT FLOUR cette année.

*CAUE : La Commune de Vitrac a mis à disposition la Halle Couverte pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron, le 3 juillet dernier. Plusieurs collectivités ont le projet de créer une halle couverte, nous avons pu échanger sur le sujet
Le CAUE remercie chaleureusement la Commune de Vitrac pour cette mise à disposition et cet échange précieux sur la réalisation de notre halle couverte avec les élus de la commune et l'architecte Arnaud TEK de l'Atelier Camino

*Elections Sénatoriales : Dans le cadre des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, Madame Le Maire et les conseillers disponibles ont reçu Mr Bernard DELCROS, actuel sénateur et doivent recevoir Mr Stéphane SAUTAREL, actuel sénateur le 16 septembre prochain.

*Paroisse « Saint Laurent en Châtaigneraie » : Elle nous informe de l'installation du nouveau curé, l'Abbé Wenceslas, qui a pris ces fonctions le 1er septembre dernier. Il remplace l'Abbé Matthias.

*PASS'Région séniors : Il s'agit d'une carte gratuite destinée à toutes les personnes de plus de 65 ans, dans le cadre du « bien-vieillir », leur permettant de bénéficier d'offres dans un réseau de partenaires locaux (commerces, équipement culturel ou sportif, tourisme, restauration…)

*Fermeture du réseau cuivre : Un courrier reçu en mairie nous informe que la fermeture du réseau cuivre pour la commune de Vitrac est prévue pour 2030.

*Site de la commune de Vitrac : Dans le cadre de la maintenance technique, quelques modifications ont été apportées et des conseils ont été promulgués pour une meilleure accessibilité pour tous.

*Syndicat du bassin Célé-Lot médian : Il nous fait part d'une matinée d'échanges, le 7 octobre prochain autour du risque d'inondation et de la gestion de la crise à l'échelle communale

Prochaines réunions :

- Mardi 15 septembre : 20h30 : Réunion avec les Présidents d'Associations pour définir le calendrier de l'occupation de la salle polyvalente
-
- Mercredi 16 septembre : 13h30 Entretien Maire Adjoints avec Agent technique
- 14h30 Commission Travaux
  15h30 : Visite de Monsieur Stéphane SAUTAREL, Sénateur
- Mardi 22 septembre : 20h30 : Réunion du CCAS
- Jeudi 24 septembre : 14h : Entretiens avec les candidats pour le poste polyvalent
-
  Commission « communication » en suivant les entretiens
- Samedi 17 octobre : 11h30 : Réunion « Marché du samedi matin »
-
- Mardi 13 octobre : 20h30 : Conseil municipal

Fin de séance : 23h30

Signatures :

BOUQUIER Marie-Paule	
LACOSTE Pierre	
BROUXEL Claire	
ROCQ Alexandre	
ANDRIEU Christian	
CASSAGNE Adrien	
COURCHINOUX Aline	
DE NICOLO Sandrine	
GOUZOU Vincent	
PANIS Jacqueline	
TIERLE Jean-Paul	